



HAL
open science

L'archéologie et le CNRS

Bruno Maureille, Cécile Michel

► **To cite this version:**

Bruno Maureille, Cécile Michel. L'archéologie et le CNRS : Événements et réflexions sur les 40 dernières années. Les Nouvelles de l'archéologie, 2019, 157-158, pp.17-25. 10.4000/nda.7226 . hal-03005969

HAL Id: hal-03005969

<https://hal.science/hal-03005969>

Submitted on 26 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Les nouvelles de l'archéologie

Les nouvelles ont 40 ans!

numéro anniversaire
publié sous la direction
d'Aline Averbouh et de Claudine Karlin,
avec la collaboration d'Armelle Bonis

les
nouvelles
de
l'archéologie

•
•
n° 157-158
septembre-décembre 2019





L'archéologie et le CNRS

Événements et réflexions sur les 40 dernières années

Bruno Maureille

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS
UMR 5199 PACEA « DE LA PRÉHISTOIRE À L'ACTUEL :
CULTURE, ENVIRONNEMENT ET ANTHROPOLOGIE »
(UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, CNRS, MINISTÈRE DE LA CULTURE)
BRUNO.MAUREILLE@U-BORDEAUX.FR

Cécile Michel

DIRECTRICE DE RECHERCHE AU CNRS
UMR 7041 ARSCAN « ARCHÉOLOGIE ET SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ »
(UNIVERSITÉS PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE ET PARIS-NANTERRE,
CNRS, MINISTÈRE DE LA CULTURE)
CECILE.MICHEL@CNRS.FR

Introduction

Tenter d'écrire sur le sujet de l'archéologie *sensu lato* au CNRS depuis 40 ans, et particulièrement sur les 30 dernières années, est une gageure tant la période, complexe, apparaît comme une transition entre deux « mondes », ceux de la conception et du financement de la recherche. Nous avons accepté ce « challenge » en raison de l'intérêt que nous portons aux *Nouvelles de l'archéologie*, dont de nombreux articles diffèrent de ceux publiés dans d'autres revues professionnelles à l'échelle nationale. Et parce qu'il nous semble aussi – ce qui peut paraître paradoxal dans nos champs disciplinaires – qu'une grande majorité de nos plus jeunes collègues, n'ayant connu qu'un mode de fonctionnement de la recherche – l'appel à projet financé par un organisme autre que leur employeur –, semble oublier assez vite un passé pourtant pas si lointain. N'est-ce pas en partie du rôle de notre communauté que d'analyser, comprendre et informer, en partant du passé, ce que pourrait être notre futur ?

Avant (et maintenant)

Rappelons qu'au début des années 1980, l'archéologie au CNRS était répartie entre quatre sections : les préhistoriens en 33, l'Antiquité classique en 39, la protohistoire et les mondes gallo-romain et médiévaux en 40, et enfin les orientalistes en 44.

En 1982, la revue *Les nouvelles de l'archéologie* publiait un extrait du rapport présenté aux Journées nationales de l'archéologie par Françoise Audouze et Claudine Karlin, sous la présidence de Jean-Michel Spieser :

« La recherche archéologique a connu un renouvellement considérable au cours de ces dix années, tant dans ses méthodes que dans ses objectifs, et le CNRS, lieu essentiel de la recherche fondamentale, a été en France le domaine privilégié de ce renouvellement [...]. Ce développement ne s'est pourtant pas accompagné des mesures de soutien nécessaires, et les études novatrices ont été trop souvent ponctuelles, conduites par de petites équipes qui n'ont que rarement atteint la

taille critique en-deçà de laquelle une recherche ne peut se développer pleinement. C'est le résultat de restriction financières et humaines imposées au CNRS au cours de la dernière décennie [...]. Elles ont abouti à un vieillissement du cadre des chercheurs, mais aussi des candidats à l'entrée [...]. Il est donc urgent de reconsidérer l'organisation et le financement de l'archéologie afin d'utiliser au mieux un potentiel scientifique indiscutable. » (NDA 1982 : 45-46).

En 1990 (n° 41) et 1991 (n° 42, 43, 45), *Les nouvelles de l'archéologie* ont aussi régulièrement informé ses lecteurs des modifications qui ont touché la recherche archéologique. Anick Coudart rappelait ainsi que :

« l'histoire des sciences [...] permet de comprendre les parcours et les contingences historiques divergentes qui ont conduit à la dichotomie [en sections 31 et 32] actuelle : d'une part une archéologie considérée comme une simple technique d'investigation au service de l'histoire (la discipline), et d'autre part une archéologie considérée comme un champ d'investigation d'une multitude de disciplines ». Les sections 31 et 32 du Comité national de la recherche scientifique (CONRS) sont nées de la volonté de la direction de distinguer une « archéologie historique associée aux textes et à l'épigraphie d'une part (section 32), et une archéologie – science de la nature – associée à la géographie », la préhistoire et « l'anthropologie biologique d'autre part » (Coudart 1991 : 33).

La section 31 regroupe des chercheurs et chercheuses qui travaillent sur tous les continents et développent des recherches sur l'humain (des origines des lignées d'homininés à l'époque contemporaine), sur les sociétés préhistoriques et protohistoriques, sur l'archéothanatologie, sur les milieux et les sociétés du passé, sur les anthropo-écosystèmes. Elle est actuellement opérée par l'Institut écologie et environnement (INEE¹) et rattachée au CNRS. En 2019, au moment de la rédaction de ce texte, la section 31 est riche de près de 230 chercheurs et chercheuses qui peuvent être répartis en une dizaine de champs disciplinaires. Si on tente de distribuer cet effectif

1. <https://inee.cnrs.fr/>

en trois ensembles – 1) les sciences de l'environnement, 2) les sciences de l'évolution et du vivant et 3) les sciences des sociétés du passé –, les pourcentages des forces vives sont respectivement de l'ordre de 15, 30 et 55 %.

La section 32 est née de la fusion des sections 39 et 40 avec une partie de la 44. Aujourd'hui, elle regroupe les mondes anciens et médiévaux de la protohistoire à la fin du Moyen Âge en Europe, Afrique et Asie, et concerne les disciplines suivantes: archéologie, histoire, philologie et histoire des arts. Elle est opérée par l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS²). Une interrogation de RIBAC (SHS)³ montre qu'en 2017 la section 32 comptait 131 chercheurs et chercheuses sur un total de 228 ayant déclaré une compétence en archéologie, et la section 33, 4 sur 190. Notons que l'on trouve aussi plusieurs chercheurs et chercheuses déclarant une compétence en archéologie dans les sections 13 (chimie physique, théorique et analytique), 18 (terre et planètes telluriques), 34 (sciences du langage) et 39 (espaces, territoires et sociétés). À ces chiffres, il faut ajouter les ingénieurs et ingénieures pour lesquels nous n'avons pas de recensement.

Les années 1990-2000

Le premier tiers de cette période correspond à un modèle de financement de la recherche qui s'appuyait essentiellement sur les dotations de base allouées aux laboratoires et à quelques programmes que les établissements publics scientifiques et techniques (EPST), les universités et le ministère de la Culture étaient capables de mettre en place. C'est aussi la période qui voit un changement de la « tradition », laquelle imposait (parfois) à un ou une jeune docteur.e de ne pas quitter l'environnement qui l'avait formé (« loin des yeux, loin du cœur ») pour espérer, un jour, avoir un poste au CNRS ou à l'Université: désormais, obligation est faite à l'inverse de l'affecter loin de son environnement formateur. L'âge moyen de recrutement en tant que chargé.e de recherche était alors de 33 ans et demi (aux alentours de 30 ans au CNRS), le nombre d'années après la thèse variant de un à neuf avec une moyenne à trois. Celles et ceux qui faisaient le choix de travailler à l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) ont parfois intégré le CNRS par la suite. À la fin de la période, l'AFAN évolua en un établissement public à caractère administratif de recherche, avec la création de l'Inrap par la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, avant le vote de la loi du 1^{er} août 2003 modifiant le cadre législatif de l'archéologie nationale.

En 1992, sous la présidence de Pierre-Henri Jeudy, les membres de la section 32 du CNRS insistent sur le rôle que doit jouer l'archéologie au sein de la société, mettant en lumière la complexité entre la recherche scientifique et la transmission culturelle et s'alarmant, en prévision de la création de l'Inrap, du risque d'une archéologie à plusieurs vitesses, entre la collecte de données et leur exploitation scientifique:

« l'archéologie, dont l'étude porte sur l'analyse des vestiges matériels, témoins ultimes de sociétés, de cultures, de civilisations passées et souvent perdues, présente une des seules approches capables de satisfaire la quête d'identité des groupes sociaux. Les bouleversements de la vieille Europe, tout comme les tentatives actuelles de desserrer le centralisme en France, entraînent une demande sociale très forte de reconquête d'une identité culturelle et historique. Elle s'exprime à la fois dans l'intérêt des régions, des pays pour leur patrimoine local et dans le besoin d'une histoire plus universelle [...]. La mise en valeur scientifique du patrimoine passe par l'élaboration de grands instruments de référence: corpus, catalogues scientifiques, bases documentaires, bibliographies [...]. La contribution des chercheurs du CNRS dans ce domaine reste essentielle. » (Jeudy 1993: 409-410).

Quelques années plus tard, la section 32, présidée par Michel Fixot, note que l'interdisciplinarité s'est établie en archéologie et en est devenue indissociable; outre la présence sur le terrain « d'un topographe et/ou d'un architecte, d'un photographe, d'un céramologue, d'un anthropologue, etc. L'éventail des disciplines qu'elle met en œuvre s'accroît sans cesse: ostéologie, palynologie, pédologie, sans compter tout ce qui relève de l'archéométrie. » (Fixot 1996: 6).

Les années 2000-2010

Du début de la deuxième période, nous retiendrons les très nombreuses manifestations face à la volonté du gouvernement dirigé par Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, de supprimer plus de 500 postes au CNRS en 2004. Les directeurs d'unité (DU) des sections 31 et 32 ont très souvent été en première ligne, régionalement et nationalement, et ont reçu un très fort soutien de leurs laboratoires et de la direction: en blouse blanche et sur la place publique, tous ont symboliquement démissionné de leurs fonctions – administratives mais pas scientifiques – à la mi-mars 2004. Chercheurs, chercheuses, étudiants et étudiantes en doctorat ou post-doctorat ont alors manifesté ensemble avec plusieurs milliers de personnes dans les grandes villes universitaires, quelques mois après la naissance, en 2003, du mouvement « Sauvons la recherche », qui s'était constitué contre la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation et dont le logo fleurissait dans les laboratoires...

Dans le rapport de conjoncture de l'année 2004, la section 31 du CNRS, présidée par l'anthropologue Gilles Boëtsch, rappelle la très forte composante interdisciplinaire des recherches qui y sont menées, leur profondeur temporelle et la diversité des collaborations avec les chercheurs d'autres spécialités, à l'échelle nationale ou internationale. De nombreux points stratégiques quant à la politique scientifique de la section sont développés. Ils portent sur la chronologie et la quantification des recherches paléoenvironnementales et sur le renforcement de leurs équipes, sur le besoin de postes interdépartementaux, c'est-à-dire « transversaux » à plusieurs départements du CNRS, sur l'exigence d'une meilleure intégration

2. <https://inshs.cnrs.fr/>

3. Recueil d'Informations pour un observatoire des activités de recherche en sciences humaines et sociales: <https://www.ribac-shs.cnrs.fr/>

des archéologues et des programmes de l'Inrap dans les recherches conduites par les Unités mixtes (UMR), sur la nécessité de développer les recherches sur les sociétés préhistoriques (Quaternaire ancien et moyen) et proto-historiques à l'échelle nationale, et celles menées par des équipes françaises à l'étranger avec le soutien essentiel du ministère des Affaires étrangères, ou encore sur les recherches de terrain en paléanthropologie et le besoin de collaborations et de financements importants avec les biologistes (Boëtsch 2004).

La section 32, présidée par l'historien Jean-Philippe Genet, tient un discours proche :

« pour révéler la complexité des informations potentielles contenues dans ces vestiges du passé, les équipes de recherche des Sciences de l'Homme et de la Société doivent associer et regrouper des chercheurs de très nombreuses disciplines (géologues, géophysiciens, physiciens, physico-chimistes, métallurgistes, biologistes, généticiens, climatologues, informaticiens, environnementalistes, archéozoologues, etc.) et font appel ou contribuent à développer des techniques de pointe mettant en œuvre de très grands équipements [...]. L'archéométrie est passée au cours de la dernière décennie d'un statut de science auxiliaire de l'archéologie à celui de catalyseur pour un renouveau de l'interprétation archéologique [...]. L'archéologie a été marquée, dans les dernières années, par un intérêt croissant porté à l'espace (espace urbain, espace rural, analyse du paysage, dynamiques de peuplement, etc.) » (Genet 2004 : 657).

On voit que, quelles que soient les périodes, des plus anciennes aux plus récentes, la pluridisciplinarité devient essentielle à la mise en œuvre de la recherche archéologique, les efforts portant alors sur l'apport des « disciplines annexes » dont elle ne peut plus se passer, et sur le développement des systèmes d'information géographique (SIG). La création de l'Agence nationale de la recherche (ANR)⁴ en 2005, suivie par celle du Conseil européen de la recherche (European research Council ou ERC)⁵, vont radicalement modifier notre façon individuelle et collective de concevoir, pratiquer, programmer nos activités scientifiques et donc le fonctionnement des laboratoires. Le budget est désormais alloué à des projets, individuels ou collectifs, portés par des chercheurs et chercheuses en poste. La visibilité du PI (pour *principal investigator*) important plus à l'ERC qu'à l'ANR, l'aspect « consortium de compétences » est plus ou moins manifeste selon les cas. En conséquence, dans de nombreux laboratoires, des déséquilibres très importants peuvent se faire jour entre les moyens financiers ou humains obtenus par des équipes, en comparaison des dotations versées par les tutelles, qui paraissent alors dérisoires.

4. Créée le 7 février 2005, cette agence de moyens finance la recherche publique ou privée sur projets d'une durée déterminée et relativement courte.

5. Créé le 27 février 2007, l'ERC sert à financer la « recherche à la frontière de la connaissance » (comprendre la recherche fondamentale) « dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique ». « Le Conseil européen de la recherche a comme principale activité de soutenir les carrières de [des meilleurs] chercheurs indépendants ». Cf. <https://erc.europa.eu/>

En 2006, la section 31, présidée par Stéphanie Thiébault, produit un bilan des forces en jeu : la section compte 28 formations en rattachement principal – 19 unités mixtes de recherche (UMR), une unité propre de recherche (UPR), 2 formations de recherche en évolution (FRE) et 6 groupements de recherche (GDR) – et 232 chercheurs et chercheuses permanents en janvier 2007. Comme le précédent, son rapport de conjoncture insiste sur la nécessité de renforcer et développer ses disciplines fondamentales (anthropologie, archéologie en préhistoire et protohistoire, géographie physique et environnementale) et identifie plusieurs points stratégiques. Il s'agit d'acquiescer de nouvelles compétences en modélisation et dans les disciplines naturalistes, d'accroître l'articulation entre passé et présent, très importante dans le cadre de travaux sur la durabilité et la résilience des systèmes, de renforcer l'interdisciplinarité entre les géosciences et la géo-archéologie, les sciences environnementales, l'anthropologie et l'archéologie, de multiplier les approches spatiales multi-scalaires et de s'attacher à la constitution de référentiels, sans pour autant perdre de vue l'objectif final – la restitution des cultures disparues – en ayant recours à des techniques de plus en plus performantes. Mais le rapport souligne aussi deux phénomènes préoccupants :

- 1) la chute démographique des chercheurs et chercheuses en anthropologie biologique : génétique, biodémographie, adaptation, croissance, vieillissement, alimentation des populations actuelles sont des thématiques qui pourraient disparaître en moins de dix ans si rien n'est entrepris pour éviter cette perte sèche. Il en va de même pour l'archéothanatologie, dans un délai de quinze ans ;
- 2) la « parcellisation » des recherches archéométriques *sensu lato* et le manque de chercheurs et chercheuses, de laboratoires et d'équipements lourds dont elles souffrent (Thiebault 2006).

La section 32, présidée par l'archéologue Jean-Luc Fiches, a en rattachement principal une formation de recherche (FR) et six FRE, 25 UMR, une UPR, une unité de service et de recherche (USR) et plusieurs unités mixtes de service (UMS) dont quelques-unes à l'étranger, ainsi que 13 GDR dont 2 au niveau international (GDR1) et 5 à l'échelle européenne (GDRE). Au printemps 2006, la section rassemble 266 chercheurs et chercheuses CNRS dont 143 en archéologie et 384 ingénieur.e.s, technicien.ne.s et cadres administratifs (ITA), mais sa situation démographique est inquiétante puisque environ la moitié d'entre eux ont plus de 50 ans. Son rapport de conjoncture pointe l'insuffisance de moyens humains et matériels dont pâtit l'archéométrie et la difficulté d'assurer la relève des directions de missions archéologiques, en particulier en Afrique du Nord et en Asie centrale.

De la fin de cette seconde période, nous retiendrons : 1) le vote, en 2007, de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) qui prévoit que, avant le 1^{er} janvier 2013, toutes les universités accèdent à l'autonomie en matière budgétaire, matière de gestion de leurs ressources humaines et de définition de leurs choix stratégiques pour leur projet d'établissement, et enfin qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers – la dévolution de leur patrimoine immobilier étant effective en 2019 ; 2) en 2008, deux événements marquants.

Le premier est le limogeage de Marie-Françoise Courel, directrice du département SHS du CNRS. Il s'est produit peu de temps après une forte mobilisation de la communauté scientifique contre la politique du gouvernement de François Fillon, Premier ministre, avec la crainte d'une disparition pure et simple du département SHS. Cette crainte était d'autant plus justifiée que certains responsables politiques ou administratifs s'interrogeaient sur la valeur scientifique des résultats obtenus en SHS. L'éternelle question – les sciences humaines et sociales sont-elles des sciences? – était de nouveau posée... (cf. par exemple Gaudin 2008), et l'inquiétude amplifiée par la révision générale des politiques publiques (RGPP): «l'objectif à atteindre à l'horizon 2011, à la Culture comme dans beaucoup d'autres ministères, c'est la disparition d'1/5^e des effectifs en administration centrale⁶». La mise en place par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)⁷ d'un comité destiné à évaluer les unités exacerba la crise. Jusqu'alors, en effet, cette responsabilité incombait aux membres élus ou nommés du CNRS, rattachés aux UMR et par là même au fait de l'articulation entre les objectifs affichés, les programmes réalisés et les forces vives qui les mettaient en œuvre. À l'opposé, l'AERES attribuait aux UMR des notes (A+, A, B, C), sur la base de cinq critères, certains n'étant que bibliométriques. Ce système de notation n'a pas été sans conséquence sur la production des UMR engagées dans une course aux 5 A+ pour éviter d'être «désuimérisés».

Le second événement marquant a été la mise en place d'instituts au sein du CNRS. La communauté des archéologues s'est depuis divisée, chaque unité devant choisir, par un vote en assemblée générale ou du conseil de laboratoire, d'être rattachée soit à l'Institut environnement et écologie (INEE), soit à celui des sciences humaines et sociales (INSHS). La section 31 a été ainsi opérée par l'INEE et la section 32 l'a été par l'INSHS, ce qui a eu pour effet une séparation institutionnelle entre archéologie pré- et protohistorique et archéologie historique – même si cela n'est pas vrai pour tous les champs disciplinaires. Le 11 juin 2009, le Comité de l'archéologie⁸ a voté une motion s'inquiétant de cette division qui «serait aggravée par des liens prioritaires avec deux pôles thématiques distincts au sein de l'organisme ("Sociétés en réseau", d'un côté, "Développement durable", de l'autre). Le Comité estime qu'une séparation entre archéologie préhistorique et archéologie historique marquerait un recul de trente ans

6. Communiqué de la CGT-Culture, 14 février 2008.

7. Créée par la loi de programme de la recherche en 2006, l'AERES a été supprimée par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013 et remplacée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

8. Le Comité de l'archéologie a été créé à l'origine pour faire le lien entre les sections 31 et 32 du CNRS et élargi à des représentants des ministères des Affaires étrangères (MAEE) et de la Culture et de la Communication (MCC). Il comprenait quatre membres désignés par le directeur de la recherche, le directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du MAEE, le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) et le directeur des musées de France (DMF); sept personnalités scientifiques nommées par le directeur de l'INSHS, quatre membres élus par les sections 32 et 31 du CNRS. Le Comité n'a plus été réuni depuis 2016. Depuis 2018, un nouveau comité a été créé pour mener une réflexion inter-Instituts (INEE et INSHS).

et risquerait de provoquer l'éclatement de plusieurs laboratoires (UMR)». Certains ont craint, ou peut-être joué avec, l'idée que des agents passeraient massivement d'un institut à l'autre, la pratique et l'évaluation de leurs activités et de leurs publications étant censées être plus favorables chez l'un que chez l'autre. Mais, tout changement appelle des temps d'adaptation avant de pouvoir en évaluer les avantages et les inconvénients, une fois qu'il est devenu routine. Avec dix ans de recul, on constate que cela n'a pas été le cas. Les thématiques scientifiques des chercheurs évoluent et c'est en fonction d'elles que s'effectuent les demandes de changements de section ou d'unité. La création des Instituts du CNRS n'a pas eu d'impact sur le déroulement des carrières. Il y a eu quelques départs d'orientalistes de la section 31 vers la 32 et d'autres des sections 18, 27, 29 et 32 vers la 31. Cela s'explique par le fait que les recrutements ou l'évaluation des carrières dépendent du travail des sections du Comité national de la recherche scientifique, elles-mêmes constituées de membres des deux instituts et indépendantes vis-à-vis d'eux, bien que chacune ait l'un ou l'autre pour opérateur principal. Certes, les directions de chaque Institut définissent leur politique scientifique et font des choix, mais ceux-ci se font en respectant les souhaits et les carrières des agents; et la stratégie normale, quand ces directions sont confrontées à des difficultés individuelles, est de placer l'organisme (le CNRS) au-dessus de sa structuration administrative (les Instituts).

D'une période à l'autre

La section 31, présidée par Didier Binder (2010), rend un rapport de conjoncture rédigé en pleine mutation. À l'échelle d'une UMR ou d'une équipe, la division de la communauté entre deux façons supposées très différentes de faire et d'évaluer les résultats scientifiques – les approches mises en œuvre par la section 31 étant considérées plus dures que celles de la section 32 – peut toujours être «instrumentalisée». Opérée principalement par l'INEE, qui gère une majorité d'unités et donc d'agents lui étant rattachés, la section 31 s'identifie comme une interface avec l'INSHS. Elle rassemble 241 chercheurs et chercheuses (alors que la section 20 du Conseil national des universités (CNU), qui intervient dans des champs équivalents – anthropologie, anthropologie biologique, préhistoire – ne compte que 47 enseignant.e.s, professeur.e.s et maître.ses de conférences). Elle alerte sur le besoin vital de création de postes d'ingénieur.e.s, technicien.ne.s, chercheurs et chercheuses (il n'y aura plus que 204 chercheur.e.s en 2013).

Les quatre ensembles disciplinaires structurant la section 31 sont:

- 1) la paléontologie humaine, l'anthropologie biologique et funéraire, qui doivent être enseignées dans les filières biologiques dès le premier cycle universitaire et s'organiser en réseaux à l'échelle nationale et européenne;
- 2) la préhistoire et la protohistoire, qui doivent identifier de nouveaux objets de recherche, de nouveaux outils (modélisation, 3D à différentes échelles, bases de données, analyses statistiques) et constituer les référentiels nécessaires à l'interprétation des données archéo-

logiques; il y a urgence à recruter des spécialistes du Paléolithique ancien et de l'Acheuléen;

- 3) la bioarchéologie, les paléoenvironnements, la géoarchéologie et la géographie environnementale bénéficient des zones-ateliers et des observatoires hommes-milieux mis en place par l'INEE, mais la géographie environnementale connaît une baisse inquiétante de ses effectifs;
- 4) les sciences physico-chimiques qui souffrent d'un manque certain de chercheurs, chercheuses, d'ingénieur.e.s et de technicien.ne.s travaillant sur le ^{14}C , les isotopes et autres marqueurs environnementaux pour caractériser les environnements et les sociétés du passé, les archéomatériaux organiques ou minéraux.

Les « chantiers » évoqués en conclusion n'excluent pas d'autres changements profonds :

- la cohérence des dispositifs de recherche en géographie environnementale et paléo-environnement;
- les dispositifs d'analyse fonctionnelle intégrée des pratiques humaines sur le milieu;
- l'amélioration et la structuration des dispositifs d'imagerie 3D, en plein essor, qui modifient déjà plusieurs champs disciplinaires, l'anthropologie s'en étant emparée la première;
- les apports de la génomique à la recherche sur l'évolution humaine et les environnements ont radicalement changé notre compréhension de l'histoire des peuplements humains, de la domestication des animaux et des plantes, de la modification des environnements, grâce aux améliorations de la bio-informatique et des équipements pour isoler et reconstruire l'ADN ancien, ainsi qu'à la baisse du coût des analyses, y compris celles permettant d'étudier des parties du génome nucléaire;
- la nécessité d'améliorer la visibilité, la cohérence du dispositif de datation;
- les politiques éditoriales, tout le monde étant conscient du poids financier que supportent les EPST pour payer les bouquets de revues proposés par les éditeurs de type Springer ou Elsevier;
- les politiques documentaires et l'édition des bases de données.

Parmi les 35 formations qui relèvent de la section 32, présidée par Véronique Gazeau (2010), plusieurs unités de service et de recherche (USR) sont établies à l'étranger : Alexandrie et Karnak en Égypte, Istanbul en Turquie, Naples en Italie, Beyrouth au Liban, Damas en Syrie, Amman en Jordanie – celles d'Italie et du Levant appartenant au réseau international des Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE). L'accent est mis sur la recherche archéologique en Méditerranée, qui s'appuie sur les Écoles d'Athènes et de Rome. En 2009, la section 32 compte 249 chercheurs et chercheuses : depuis 2002, elle a perdu 44 postes, ce qui ne va pas sans conséquences graves sur des pans entiers de la recherche. L'année 2010 est aussi celle :

- 1) de l'annonce, par la direction générale de l'administration de la fonction publique, des modalités d'application du décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'État ne présentant pas de caractère

industriel et commercial. Il devient nécessaire, pour les équipes des sites universitaires qui décident d'appliquer ce décret, de trouver des moyens pour gratifier (417,09 € par mois) leurs étudiant.e.s stagiaires de master qui effectuent un travail de recherche de plus de deux mois par exemple en diversifiant les lieux où ils effectueront un stage de recherche, ou en les incluant en amont dans les projets ANR ou autres;

- 2) du lancement du Programme d'investissements d'avenir (PIA⁹). Cette politique qui accompagne l'autonomie des universités a eu (et aura encore) beaucoup plus de conséquences sur l'enseignement supérieur et la recherche que la structuration du CNRS en Instituts. Un de ses objectifs est de faire émerger une petite douzaine de sites universitaires qui devront avoir l'envergure, l'attractivité et la visibilité scientifiques de grandes universités internationales. Via les labels Idex, Labex et autres EquipEx¹⁰, bref l'identification de « pôles d'excellence scientifique » sur les sites universitaires, les PIA ont permis d'engager de très importants moyens financiers, essentiellement sous la forme de contrats à durée déterminée, ce qui entraîne une précarisation préoccupante des personnels de la recherche. In fine, la communauté archéologique a assez peu bénéficié de cette source de financement via les Labex, au regard de sa structuration nationale en UMR. Trois sites labellisés Idex localisés dans trois grandes villes, Bordeaux¹¹, Montpellier¹² et Paris, avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN¹³), font exception. Il faut reconnaître que l'obtention du label a enclenché une réelle dynamique, certes variable, mais qu'ils n'auraient probablement pas connue autrement. De manière plus générale, ce système a profondément modifié l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Il a parfois (souvent ?) provoqué un vrai mal-être chez certains de ses acteurs, qui supportent de moins en moins la pression constante engendrée par la course aux projets, la compétition entre les équipes, la dégradation des conditions d'enseignement, les recours des étudiants de master, la complexité croissante des relations avec les doctorants – sont-ils encore des étudiants en formation, finissant leur cycle LMD (licence, master, doctorat) ou déjà des chercheurs sous contrat, comme le démontre leur place dans leur laboratoire d'accueil ?

Les deux sections soulignent qu'une nouvelle difficulté apparaît au sein des UMR, en partie due aux recrutements en accordéon du CNRS et à la situation très tendue dans les universités quant à la création de postes. En effet, elles rappellent que, si la courbe des âges observée dans

9. PIA 1 (2010) : 35 milliards d'euros dont 11 pour l'Enseignement supérieur et la formation et 8 pour la recherche. PIA 2 (2014) : 12 milliards d'euros dont 3,7 pour l'Enseignement supérieur et la recherche. PIA 3 (2017) : 10 milliards d'euros dont 2,9 pour l'Enseignement supérieur et la recherche et 3 pour la valorisation de la recherche : <https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir>

10. Idex pour Initiatives d'excellence (<https://www.gouvernement.fr/search/site/idex>), Labex pour Laboratoires d'excellence (<https://www.gouvernement.fr/search/site/labex>).

11. <https://lascarb.labex.u-bordeaux.fr/>

12. archimede.cnrs.fr/index.php/

13. <https://labex-bcdiv.mnhn.fr/>

les effectifs n'est pas rapidement contrebalancée par des recrutements, se posera cruellement, outre la pérennité de certaines disciplines ou recherches aux frontières interdisciplinaires, la question des directions d'unités, de la prise en charge des responsabilités administratives nécessaires au bon fonctionnement de recherches collectives. Au fait que ces responsabilités ne sont pas suffisamment valorisées, au regard de la réalité de l'investissement requis, s'ajoutent les contraintes des plus âgés, proches de la retraite, voulant terminer les travaux entrepris, et celles des plus jeunes devant conforter leur statut scientifique. Certains laboratoires pâtissent ainsi d'un creux générationnel, accentué par le fait que de nombreux chercheurs d'une certaine classe d'âge n'ont pas souhaité s'investir dans une habilitation à diriger des recherches (HDR). La situation est ainsi devenue très complexe et les fortes pressions induites par la recherche incessante de financements supplémentaires contribuent à instaurer un esprit de compétition stérile à l'intérieur même des UMR.

Les années 2010-2020

La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche présentée par la ministre Geneviève Fioraso et promulguée le 22 juillet 2013 ne reconforte pas la communauté scientifique. Pourtant, elle remplace l'AERES par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), avec la suppression des notes et une meilleure prise en considération de la diversité des productions de la recherche lors de l'évaluation des activités des unités. Mais elle modifie le code de la recherche publique, assignant à celle-ci l'objectif de « transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique ». Elle souligne que, dans le cadre des missions du service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le ministre chargé de la Recherche doit élaborer une stratégie nationale qui sera révisée tous les cinq ans. Ces réformes vont dans le sens de la stratégie de Lisbonne définie en mars 2000 par un Conseil européen optimiste : à l'horizon 2010, il prétendait faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la dynamique au monde », ceci s'accompagnant d'une croissance économique durable, d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi (Kok 2004). Malheureusement, les gouvernements européens n'y mirent pas les moyens...

La même année, la section 31 accepte de procéder à une vraie présélection des dossiers de candidats inscrits aux concours de chargé de recherche (CR), tout en continuant à souligner, dans les documents qu'elle produit, la pression qui s'exerce sur les postulants avant la présélection. Cette façon de travailler sera rapidement comprise et acceptée. Parallèlement, pour aider les candidats, leurs tuteurs et les laboratoires, elle met en place des « annales des concours ». Ainsi, pour la première fois, la communauté peut avoir connaissance de diverses données sur le niveau requis et a donc une sorte de retour officiel. Encore faut-il accepter de comprendre la démarche et prendre en considération les profonds changements qui ont touché les chercheurs et chercheuses permanents et les contractuels. En 2014, on parle de près de 50 000 emplois précaires

dans l'ESR et la situation de l'emploi pérenne au CNRS devient critique en raison de la perspective d'un non renouvellement des départs à la retraite des chercheurs et chercheuses comme des ITA. Cette situation devient la préoccupation principale car elle induit une surcharge de travail pour tous les corps de métiers de la recherche, souvent inadaptée aux compétences des uns et des autres, la distinction entre métiers techniques et métiers de la recherche se brouillant. Les rapports de conjoncture des sections 31 et 32 du CNRS, présidées respectivement par Bruno Maureille et Pierre Moret, débutent par un long passage commun à toutes les sections car adopté en session plénière extraordinaire du CNRS le 11 juin 2014 :

« La recherche est indispensable au développement des connaissances, au dynamisme économique ainsi qu'à l'entretien de l'esprit critique et démocratique. La pérennité des emplois scientifiques est indispensable à la liberté et la fécondité de la recherche. Le Comité national de la recherche scientifique rassemble tous les personnels de la recherche publique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens). Ses membres, réunis en session plénière extraordinaire [11 juin 2014], demandent de toute urgence un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi scientifique. Ils affirment que la réduction continue de l'emploi scientifique est le résultat de choix politiques et non une conséquence de la conjoncture économique. L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence. Conserver en l'état le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche revient à prolonger son déclin. Stabiliser les effectifs ne suffirait pas non plus à redynamiser la recherche : il faut envoyer un signe fort aux jeunes qui intègrent aujourd'hui l'enseignement supérieur en leur donnant les moyens et l'envie de faire de la recherche. On ne peut pas sacrifier les milliers de jeunes sans statut qui font la recherche d'aujourd'hui. Il faut de toute urgence résorber la précarité. Cela suppose la création, sur plusieurs années, de plusieurs milliers de postes supplémentaires dans le service public ainsi qu'une vraie politique d'incitation à l'emploi des docteurs dans le secteur privé, notamment industriel. » (Maureille 2014 ; Moret 2014).

Ce constat et cette situation provoquent de nombreux mouvements au cours de l'année. Le printemps 2014, sous les gouvernements des premiers ministres Jean-Marc Ayrault puis Manuel Valls, voit se multiplier revendications et jours de grève. L'ensemble du CNRS se mobilise pour l'emploi scientifique, une pétition réunit près de 14 000 signatures en juillet, le site « Urgence emploi scientifique » ainsi que l'association Science en Marche sont créés. Des chercheurs de toute la France pédalent en direction de Paris en faisant de la vulgarisation scientifique en route et arrivent dans la capitale à la mi-octobre, accompagnés d'une forte couverture médiatique¹⁴. Les scientifiques en marche rappellent le problème de base, à savoir « une société d'une complexité sans précédent mais des sciences délaissées », et expriment des revendications simples :

14. <http://sciencesenmarche.org/fr/presse/>

- 1) mettre en œuvre un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi statutaire à tous les niveaux de l'Enseignement supérieur et de la recherche,
- 2) renforcer les crédits de base des laboratoires et des universités,
- 3) reconnaître le doctorat dans les conventions collectives,
- 4) faciliter l'emploi des docteurs et la diffusion de la culture scientifique, dans les entreprises et la haute fonction publique.

Si moins d'une centaine d'enseignant.e.s-chercheurs.euses manifestent à Bordeaux, devant la délégation régionale du CNRS, au printemps 2014 (il fait beau et c'est l'après-midi), les manifestations nationales mobilisent à Paris plusieurs milliers de chercheurs, chercheuses, enseignant.e.s-chercheurs.euses, ITA et sympathisant.e.s autour du slogan « l'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence ». Rares sont les représentants du milieu politique à s'y risquer et ceux qui s'y montrent ne le font souvent que pour une interview rapide et opportuniste. Alain Fuchs, président du CNRS, réclame l'ouverture d'au moins 300 postes de chercheurs aux concours, tout en reconnaissant que la situation de l'emploi des ingénieur.e.s et technicien.ne.s est catastrophique: bien que déjà « à l'os », il sert peut-être de facteur d'ajustement, une diminution des postes d'ITA étant moins médiatisée, l'objectif étant de maintenir la masse salariale à un niveau gérable puisque son budget n'augmente pas alors que ses besoins croissent, en raison par exemple du glissement vieillesse technicité (GVT¹⁵), le coût des très grandes infrastructures de recherche (TGR), etc.

Le rapport de conjoncture de la section 31 rappelle :

- a) la situation catastrophique des ITA,
- b) la diminution du nombre de chercheurs, qui ne sont plus que 211 au 1^{er} septembre 2014, et les craintes quant à une baisse des recrutements au regard des départs « naturels » à la retraite,
- c) l'importance des UMR en tant que structures organisationnelles de la recherche,
- d) l'interdisciplinarité de la section,
- e) l'importance des activités de terrain,
- f) les questionnements correspondant souvent à des enjeux sociétaux mais pas forcément à court terme,
- g) la pression extrême qu'exerce, sur les acteurs de l'ESR, une « politique » d'incitation à répondre à des projets pour trouver des financements et des contrats à durée déterminée, etc.

Cette activité de réponses aux appels à projets s'accompagne d'un profond déséquilibre entre, d'une part, le temps consacré à l'élaboration de projets, pour un taux de succès inférieur à ce qu'il devrait être pour dynamiser la recherche, et, d'autre part, de la vive compétition qui oppose les laboratoires, aux échelles nationale et internationale, et parfois même les équipes d'une même UMR, ce qui ne favorise pas le travail collectif. De plus,

15. Le Gvt est le mécanisme des cadres des carrières dans la fonction publique, qui justifie la somme des dépenses: le « glissement » correspond aux paiements à effectuer en fonction du nombre d'agents et de leurs cadres statutaires, indemnités incluses. La « vieillesse » correspond au financement des progressions de carrières (avancées d'échelons et de grades). La « technicité » correspond aux primes et aux mesures catégorielles.

notre communauté a aussi ses spécificités puisque bien des archéologues, qui dirigent des fouilles sur le terrain, sont occupés chaque année par la rédaction de rapports d'opération à rendre trois mois seulement après la clôture des chantiers. Rappelons aussi que, pour certaines unités, les financements annuels engagés par le ministère de la Culture sur de telles opérations sont largement supérieurs (parfois de l'ordre de 30 %) à ceux correspondant aux dotations cumulées du CNRS et des universités... Naturellement, comme tout rapport de conjoncture, la section 31 identifie plusieurs priorités pour les quatre grands ensembles disciplinaires relevant d'elles.

En ce qui concerne l'anthropologie biologique, elles concernent tous ses champs disciplinaires (paléanthropologie et les plus anciennes phases de l'histoire de la lignée humaine, anthropologie du vivant, archéothanatologie, anthropologie forensique – en plein développement dans les tous pays d'Europe sauf en France –, génétique des populations et paléogénétique/paléogénomique).

Pour l'archéologie préhistorique et proto-historique, elles portent sur les études techno-fonctionnelles de la culture matérielle et la production de référentiels expérimentaux et ethnoarchéologiques, qui sont essentiels, et sur la nécessité de définir de nouvelles problématiques, des modèles prédictifs, des modélisations multi-agents, de préciser l'évolution des traditions techniques, de développer l'archéologie de l'alimentation.

Pour tous les champs de la bioarchéologie tels que l'archéobotanique, la paléontologie, l'archéozoologie et la paléogénétique/paléogénomique, elles mettent en avant les approches physico-chimiques et soulignent l'importance de la dimension multidisciplinaire des recherches et le besoin de soutiens forts en équipement et en personnel, tant les innovations technologiques et méthodologiques sont rapides.

Pour les paléo-environnements, la section insiste sur les problématiques paléoclimatiques, les changements environnementaux du court au long terme, les besoins en analyses multiproxys.

Enfin, pour la géographie physique et environnementale, il faut développer les approches fondamentales, de nouveaux outils méthodologiques, les recherches sur la réponse des milieux aux changements environnementaux, l'analyse des risques environnementaux en lien avec l'accroissement de l'aléa, les interactions de la géomorphologie avec les systèmes biologiques, l'hydrologie de surface et l'éco-hydrologie, les environnements karstiques (Maureille 2014).

La même année, le rapport de conjoncture de la section 32 indique que le ministère des Affaires étrangères soutient 148 missions archéologiques à l'étranger. Les guerres au Proche- et au Moyen-Orient ont entraîné le redéploiement de nombreux programmes. Le départ à la retraite de nombreux chefs de missions risque d'entraîner des fermetures d'opérations en raison du faible renouvellement générationnel, dû à la diminution des recrutements sur postes pérennes (Moret 2014).

Toujours en 2014, la section 31 bénéficie de sept postes ouverts aux concours de chargés de recherche (CR). Pour les cinq postes CR2, la médiane de l'âge des candidats et candidates admissibles est de 31 ans, et de 41,5 ans pour

les deux postes en CR1 (elle sera de 37,5 ans en 2015). La médiane du nombre d'années depuis la soutenance de thèse est de n+3 pour les candidats et candidates au concours CR2 et de n+9 pour ceux du concours CR1. Pratiquement tous et toutes ont effectué un stage post-doctoral et beaucoup en ont fait deux, dont un dans un pays différent de celui de leurs études – le plus souvent, la France.

En 2015, il y a un peu moins de 210 permanents dans les corps de chargés de recherche et directeurs de recherche de la section 31. Les nouveaux recruté.e.s à l'issue des concours 2013-2016 développent des recherches dans le domaine des sciences des sociétés du passé (45 %), dans celui des sciences de l'environnement et des paléoenvironnements (35 %) ou dans celui des sciences de l'évolution (20 %). La situation professionnelle à l'Inrap est différente. Si peu d'archéologues qui y travaillent voient leur carrière évoluer au CNRS ou dans l'enseignement supérieur, d'autres ponts se sont construits, par exemple avec la mise en place de détachements leur permettant de finaliser leurs recherches, leurs collègues du CNRS ayant quant à eux la possibilité de participer plus en amont aux activités de l'archéologie préventive dans le cadre d'échanges croisés.

En 2018, après la thèse, les candidats et candidates aux concours de chargés de recherche du CNRS ont presque tous un ou deux post-doctorats à leur actif. L'âge moyen de recrutement d'un chargé de recherche en section 31 est de 33 ans. Le nombre d'années après la thèse varie de 2 à 7 ans, avec une moyenne à 4 ans. Cette année 2018 est aussi celle où disparaissent les deux niveaux de concours précédents (CR2 & CR1), remplacés par celui de chargé de recherche classe normale (CRCN). Cette distinction est en effet devenue inutile depuis l'abrogation de la limite d'âge pour postuler en CR2 par l'ordonnance du 2 août 2005, les candidats et candidates prenant rarement en compte le niveau de concours au vu de leur propre parcours.

En 2019, une session plénière du CNRS s'est déroulée le 4 juillet et a impliqué beaucoup de membres de la communauté. Quelques mois auparavant, les syndicats avaient invité les chercheurs et chercheuses, ainsi que les ingénier.e.s, à se réunir devant leurs délégations s'ils ne pouvaient aller à Paris, pour protester contre le petit nombre de postes mis aux concours (250 CRCN et 310 Ir). À Bordeaux, par un matin pluvieux, nous n'étions que deux...

L'automne et l'hiver 2019 devraient être le moment d'un bilan: celui de la consultation de la communauté, des EPST, des universités, sur la préparation de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche afin de «redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté et des moyens». Nous ne reviendrons pas sur toutes les propositions du CNRS formulées le 22 juillet¹⁶ mais nous invitons le lecteur à les comparer avec celles formulées par le CNRS¹⁷, alarmé par l'accélération de la baisse des emplois, amorcée il y a plus de vingt ans – «moins 3000 au CNRS en 10 ans». Certaines seront appréciées positivement si et seulement si elles deviennent concrètes. En revanche, d'autres pistes sont inquiétantes, comme :

- 1) le projet d'une diversification des formes de contractualisation – «recrutement en CDI pour les métiers en tension et à forte technicité, libéraliser [...] les contrats de chantier», et «mise en place d'un système de "tenure tracks"¹⁸ avec les universités volontaires». Cela ne fera qu'augmenter la précarité de l'emploi au CNRS que nous savons contre-productive pour l'attractivité et le développement de l'organisme;
- 2) la proposition inquiétante de création d'un Conseil stratégique de la recherche et de l'innovation placé directement auprès du Président ou du Premier ministre. N'aurait-on plus besoin d'un ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche?
- 3) enfin, tout aussi inquiétante, la proposition de placer chaque priorité scientifique nationale sous la coordination d'un seul organisme de recherche. N'est-ce pas le retour d'une idéologie politique voisine de celle de 2008, contre laquelle la communauté de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'était alors mobilisée?

Il convient aussi aux lecteurs intéressés par cette future loi de lire attentivement les résultats des différents groupes de travail mis en place par le gouvernement¹⁹.

En guise de conclusion

La recherche n'exige pas seulement des financements obtenus pour des projets à court terme, ce qui n'est pas en adéquation avec la profondeur temporelle de nos problématiques. Elle repose surtout sur des acteurs, des chercheurs et chercheuses, des techniciens et techniciennes, des ingénieurs et ingénieures, recrutés sur des postes permanents, ce qui garantit continuité et cohérence, ainsi que la liberté (et le plaisir) de s'aventurer sur les chemins novateurs de la recherche fondamentale, source de l'innovation et du développement économique et culturel d'un pays.

Il faut aussi des laboratoires pour les accueillir: les UMR ne peuvent pas être seulement des hôtels à projets. Il faut des équipes partageant un projet scientifique commun pour arrêter la terrible dérive de l'individuation de la recherche. Cette dérive contribue à ce que nos jeunes collègues fuient les responsabilités collectives autres que celles du management de leur projet, de réseaux, de supports éditoriaux, etc.

Il est donc très important pour la communauté de l'archéologie *sensu lato* que le CNRS garde sa dimension et sa force d'établissement public scientifique et technique d'envergure nationale, car il est le seul organisme français dont la structuration et les moyens permettent d'agir sur tous ces domaines. Cette permanence est d'autant plus

16. <http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche-la-contribution-du-cnrs>

17. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02289205>

18. Système en vigueur aux États-Unis, où le post-doc est le premier étage d'une filière «post-doc + tenure track + tenure» qu'on peut décrire ainsi: après la thèse, la carrière débute par un ou plusieurs post-doc(s) en dehors de l'université où elle a été soutenue. Une fois l'autonomie acquise, le jeune docteur est recruté sur un poste d'assistant professor avec tenure track, ou titularisation conditionnelle, avant d'obtenir la tenure ou titularisation définitive après une période de six ans maximum. Les critères sont très explicites et il y a une voie de recours.

19. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

importante que la communauté s'est beaucoup internationalisée, à travers ses acteurs, ses activités ou ses terrains. A *contrario*, elle s'est très peu développée dans les universités, alors que les changements intervenus dans le métier et la pratique des enseignants-chercheurs ne leur permettent plus de conduire leurs activités de recherche comme ils le souhaiteraient.

Enfin, nous avons conscience que notre contribution est incomplète. Nous avons surtout utilisé les rapports de conjoncture des sections 31 et 32 du CNRS, les comptes rendus intersyndicaux des sessions de printemps ou d'automne des sections, les annales des concours de la section 31 – nous invitons tous les acteurs à lire ces documents – et diverses autres archives.

De plus, un autre binôme que le nôtre aurait probablement livré une autre analyse. Nous n'avons pas investi la question de l'évolution, depuis trente années, des positions relatives qu'occupent, dans la recherche archéologique, le CNRS, les universités, le ministère de la Culture, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Inrap, les collectivités locales et les entreprises privées de l'archéologie. Les articulations entre ces diverses « institutions » et sociétés pourraient, devraient, (déjà) être bien meilleures qu'elles ne le sont aujourd'hui. L'effort fait par le CNRS depuis 2013 dans le cadre des échanges croisés, qui permettent

aux archéologues de l'archéologie préventive d'effectuer des séjours d'un à deux mois dans le cadre de programmes de recherche au sein des UMR, pour la rédaction d'articles ou d'ouvrages de synthèse, ou des recherches documentaires, mérite d'être salué. Toutefois, c'est une évidence, il faudrait plus de ponts, de mutualisation, de gestion raisonnée et écoresponsable des équipements, d'interventions mutualisées sur les terrains en fonction des compétences. Il faudrait davantage de programmation pluriannuelle mais une programmation utile, allégée des contraintes administrativo-financières toujours plus prégnantes. Nous avons aussi très peu parlé de l'archéologie à l'étranger alors que le CNRS y occupe une place centrale. Il y est en tant qu'organisme et c'est une chance pour les recherches que nous développons sur tous les continents, en collaboration très étroite avec les collègues et institutions locales et dans le respect des réglementations nationales.

Remerciements

Nous tenons à remercier Aline Averbouh, Claudine Karlin, Didier Binder, Martine Regert, Isabelle Théry et Stéphanie Thiébault pour leurs aides et/ou relectures de l'une (ou l'autre) des versions de cette contribution.

Bibliographie

- ANONYME. 2008. « Spring-cleaning in France. The French scientific research system is ripe for reform », *Nature*, 453, 7 192 : 133.
- BINDER, D. (COORD.). 2010. « 31. Hommes et milieu : évolution, interactions. ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2010*. Paris, CNRS Éditions, 20 p. http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2010/31_conj_2010.pdf.
- BOETSCH, G. (COORD.). 2004. « 31. Hommes et milieu : évolution, interactions. ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2004, tome 1*. Paris, CNRS Éditions : 633-649. <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2004/rapport/sections/0633-0650-Chap31.pdf>.
- COUDART, A. 1991. « L'archéologie au sein de la nouvelle section 31 du CNRS », *Les nouvelles de l'archéologie*, 46 : 33-36.
- FICHES, J.-L. (COORD.). 2006. « 32. Mondes anciens et médiévaux ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2006, tome 1*. Paris, CNRS Éditions : 649-679. <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2006/32.pdf>.
- FIXOT, M. (COORD.). 1996. « 32. Mondes anciens et médiévaux ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 1996*. Paris, CNRS Éditions, 8 p. <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/1996/32.pdf>.
- GAUDIN, J.-P. 2008. « Modalités et enjeux de l'évaluation des SHS : le tournant actuel », *Revue européenne des sciences sociales*, XLVI-141 : 63-72. <http://journals.openedition.org/ress/150>; DOI : 10.4000/ress.150.
- GAZEAU, V. (COORD.). 2010. « 32. Mondes anciens et médiévaux ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2010*. Paris, CNRS Éditions, 12 p. http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2010/32_conj_2010.pdf.
- GENET, J.-PH. (COORD.). 2004. « 32. Mondes anciens et médiévaux ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2004, tome 1*. Paris, CNRS Éditions : 651-679. <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2004/rapport/sections/0651-0680-Chap32.pdf>.
- KOK W. 2004. *Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : Rapport Kok*. Bruxelles, novembre 2004, 58 p. <http://hussonet.free.fr/kokjobs.pdf>.
- JEUDY, H.-P. (COORD.). 1993. « Chapitre 21. Patrimoine, cultures et sociétés ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 1992*. Paris, CNRS Éditions : 405-419. https://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/1992/rapport_1992ch.pdf.
- MAUREILLE, B. (COORD.). 2014. « Section 32. Mondes antiques et médiévaux ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2014*. Paris, CNRS Éditions : 619-644. <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport-conjoncture/rapport-de-conjoncture-2014/>.
- MORET, P. (COORD.). 2014. « Section 31. Hommes et milieu : évolution, interactions. ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2014*. Paris, CNRS Éditions. <http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport-conjoncture/rapport-de-conjoncture-2014/>.
- NDA. 1982. « Actes des Journées nationales de la recherche archéologique, Paris, 18-19 décembre 1981 », *Les nouvelles de l'archéologie*, 7, 96 p. https://www.persee.fr/issue/nda_0242-7702_1982_num_7_1.
- NDA. 1998. « Une nouvelle fois l'archéologie traverse une crise violente », *Les nouvelles de l'archéologie*, 74 : 5-19.
- THIÉBAULT, S. (COORD.). 2006. « 31. Hommes et milieu : évolution, interactions. ». In : *Rapport de conjoncture [du Comité national de la recherche scientifique] : 2006, tome 1*. Paris, CNRS Éditions : 639-647. <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2006/31.pdf>.